



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune d'Allibaudières

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 3 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
10	10	10

Date de convocation 26 février 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu à la Mairie d'Allibaudières, sous la présidence de **Bruno MEUNIER**, Maire.

Présents : **BEELL Gilbert, BLONDELOT Jacky, BOURGOIN Philippe, CLERIN Jean-François, FINCK Didier, FRANQUET Ludovic, GENIN Raymond, GUILLEMAILLE Marie-Jeanne, MEUNIER Bruno, PLOYEZ Alexandre.**

Absents : .

Représentés : .

**Madame Marine DOZIERES** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Projets Eoliens

N° de délibération : 2026\_a

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	0	10	0	0	0

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de parc éolien « Renardières Sud », porté par la société SAS Les Renardières Sud.

Ce projet prévoit l'implantation de cinq éoliennes ainsi que de deux postes de livraison sur le territoire des communes d'Allibaudières et de Champigny-sur-Aube.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé auprès des services de l'État le 25 août 2025. Les élus prennent connaissance des différents éléments composant le dossier, notamment l'étude d'impact environnemental et l'étude de dangers.

Par ailleurs, par courrier en date du 13 janvier 2026, la Préfecture a informé les communes situées dans un rayon de six kilomètres autour du projet qu'elles étaient invitées à émettre un avis par délibération de leur conseil municipal concernant cette demande d'autorisation environnementale.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire de Champfleury a sollicité l'avis de la commune d'Allibaudières afin que son conseil municipal puisse également se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un **avis favorable au projet à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Affiché le 5 mars 2026

Pour extrait conforme

Bruno MEUNIER, Maire

